

Noix fraîche : Interfel signe un nouvel accord interprofessionnel pour garantir sa qualité

À l'occasion du lancement de campagne de la Noix, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, annonce la mise en place d'un nouvel accord interprofessionnel sur la noix fraîche. Ce dernier introduit de nouvelles dispositions qui garantissent aux consommateurs une qualité et une maturité optimales pour ce produit unique.

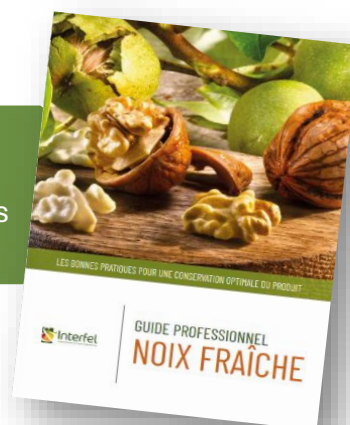
Cet accord, reflet de l'engagement de l'ensemble des acteurs de la filière des fruits et légumes frais se renforce pour assurer à la fois une maturité optimale lors de la récolte et une qualité irréprochable au moment de sa commercialisation.

Les principales dispositions de l'accord sont les suivantes :

- Les critères de maturité nécessaires à la commercialisation de la noix fraîche demeurent inchangés et **chaque lot doit contenir au moins 80% de noix présentant une cloison médiane interne entièrement brune.**
- L'étiquetage doit désormais inclure des informations sur la **conservation du produit**, contribuant ainsi à une meilleure prise en charge du fruit.
- **Depuis 2024, l'accord prévoit également une limitation de la durée de commercialisation.** En effet, afin de mieux encadrer la vente de ce produit délicat, les professionnels ont décidé de fixer une **durée maximale de commercialisation à 15 jours après la date d'expédition.**

L'accord en vigueur sur les campagnes 2024-2026 a été étendu par arrêté interministériel du 24 juillet 2024 publié au Journal Officiel.

Guide noix fraîche 2023,
À destination des professionnels
de la filière fruits et légumes



La Noix fraîche, repères et bonnes pratiques

Campagne : de septembre à octobre.

Sa teneur en eau avoisine les 20%, lui offrant un goût unique. Cette caractéristique nécessite qu'elle soit conservée au maximum au frais sur une période courte.

Afin de faire apprécier au mieux ses qualités au consommateur, quelques informations utiles pour préserver ce fruit fragile :

- Stocker les noix fraîches au maximum en chambre froide entre 1 et 4°C
- Respecter la durée maximale de commercialisation, **fixée à 15 jours après expédition**
- Favoriser la mise en rayon de petits volumes et un réassort dans la journée
➔ Pour en savoir plus, accéder à [l'accord](#) et voir [la carte d'identité](#) du fruit.

Contact presse

Victoire GENEST – 01 49 49 15 20 – 06 15 52 15 08 v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com